

POUR LES FEMMES

ORGANE MENSUEL

ABONNEMENT

1 franc par an

VILLA KATTENDYKE
GÉRARDMER

DIRECTRICE

H. MIRABAUD-THORENS

Ce que sera notre Journal

Pourquoi, dira-t-on, créer un nouvel organe de revendications féminines ? N'en existe-t-il pas déjà plusieurs ? Les lecteurs semblent manquer à la cause féministe plus que les écrits périodiques. Ne vaudrait-il pas mieux faire de la réclame en faveur des journaux existants, leur trouver des abonnés, des propagandistes, plutôt que de leur créer une concurrence ?

Nous répondrons que notre but, en fondant cette modeste feuille, n'est pas de faire une concurrence aux feuilles féministes déjà existantes, mais, au contraire, de donner une plus large publicité aux articles qu'elles font paraître, en choisissant les plus intéressants et en en reproduisant des fragments dans notre bulletin. Nous espérons atteindre un plus large public en mettant notre petit journal au prix très restreint de 1 franc par an. Nous nous efforcerons d'épargner l'ennui à nos lecteurs. Nous ne viserons point à donner de l'inédit, mais à recueillir de ci de là les pages colorées ou vibrantes qui mettent en lumière les conditions sociales et économiques de la femme dans les différents pays. Nous tâcherons d'éveiller le lecteur par la peinture de ses souffrances et de ses misères, afin que chacun ait à cœur de faire cesser les maux et les iniquités dont elle souffre.

Nos revendications ne seront point violentes ni révolutionnaires. Nous pensons mieux servir notre cause par la modération. Nous ne rêvons pas de bouleverser la société au profit de la femme, ni de réclamer pour elle des droits exagérés. Nous demandons seulement que justice soit rendue à une moitié de l'humanité.

La prétendue inégalité des sexes

L'Indépendant, de New-York, publie dans son n° du 20 mars un article de Jean Finot, qui tend à détruire bien des préjugés concernant les soi-disant inégalités des sexes. Nous en donnons ici un résumé, paru dans la Revue :

Un phénomène nous frappe lorsque nous considérons les relations réciproques de l'homme et de la femme.

Nourris par des préjugés vénérables, ils se considèrent presque comme des représentants de deux humanités différentes.

Non seulement l'homme considère la femme comme un être inférieur, mais la femme elle-même partage cette façon de voir.

Tout ce que la femme a écrit sur elle-même nous offre sous ce rapport des affirmations bien troublantes.

Les plus géniales parmi elles n'ont jamais pu se considérer autrement que comme des monstres bienfaisants.

Avec une unanimité touchante, elles avouent que la femme n'a ni l'esprit créateur, ni l'esprit critique qui frise à son tour l'acte de création.

Car, à vrai dire, la femme est capable d'accomplir toutes les besognes sociales et politiques qui sont aujourd'hui dans le domaine de l'activité de l'homme.

Dans presque tous les pays, la femme de l'ancien temps a vécu. Elle a perdu maintes de ses qualités d'autrefois et gagné des vertus nouvelles. Elle a même contracté des modes de penser et des habitudes différentes.

Tous ceux qui nient ce mouvement grandiose n'ont en vue que les professions intellectuelles.

Les quelques centaines de femmes doctresses ou avocates leur cachent des millions de femmes travaillant dans l'industrie, dans le commerce et dans l'agriculture.

Ils ressemblent un peu à cet observateur dont parle le fabuliste qui entrant dans un jardin zoologique, n'y apercevait que des insectes, sans y voir des lions ou des éléphants.

Or, il n'y a rien à faire contre cette révolution.

Lorsqu'on passe en revue la science contemporaine, on s'aperçoit, il est vrai, que celle-ci n'est point tendre pour elle.

La biologie, la sociologie, de même que la morale ou la psychologie, avec un ensemble touchant, lui dénie maintes qualités qu'elles octroient généreusement à l'homme.

Pourtant, lorsqu'on examine de près leurs affirmations, on constate qu'il ne s'agit là que de vieux préjugés que rien ne justifie. Car il y a des préjugés scientifiques comme il y a des superstitions religieuses. Les deux se valent.

Lorsqu'on oppose aux vieux raisonnements des savants, les simples déductions de la logique, l'aspect de la question change, le bâtiment des vieilles conclusions s'écroule et un spectacle nouveau s'ouvre devant nos yeux.

Non ! aucune des sciences ne peut prouver que la femme a un autre cerveau que l'homme.

Nous rencontrons depuis des siècles le même reproche adressé à la femme qu'elle n'a pas le moindre don de l'invention. Je me suis adressé aux offices des brevets des différents pays et j'y ai relevé, à ma grande stupéfaction, une quantité de brevets pris au nom de femmes. Leur nombre augmente tous les ans, de même que les qualités et la valeur des inventions.

En étudiant l'histoire des sciences, on relève le rôle énorme joué par la femme. Sans parler de l'antiquité, nous voyons dans les temps modernes des femmes qui atteignent au plus haut sommet de la valeur scientifique de l'homme.

Sophie Germain est un des créatrices de la physique mathématique ; des femmes comme Caroline Herschel, Mme Sommerville, Lady Huggins qui a tant contribué à la création de la science astrophysique ayant pour objet la structure des étoiles, Sophie Kovalevsky, Mme Curie et tant d'autres, ne laissent point de doutes au sujet de la capacité intellectuelle de la femme.

Elle occupe également une place brillante dans les lettres. Lorsqu'on réfléchit sur les dates récentes de l'instruction féminine de même que sur les entraves opposées de tout temps à l'émancipation de sa personnalité, on reste plutôt étonné devant les résultats obtenus par les femmes. Et alors on ne doute point ni de ses capacités ni de sa valeur.

L'homme aurait même tort de revendiquer pour lui le privilège exclusif de pouvoir être soldat.

L'histoire du passé est pleine d'enseignements qui nous prouvent que, dans ce domaine encore, la femme a su égaler l'homme.

En un mot, les femmes sont égales à l'homme, tout en n'étant pas identiques. Et ce postulat devrait guider toute la politique sexuelle.

La femme a sa personnalité biologique comme elle a une mission noble et grandiose à remplir sur la terre.

Les deux sexes auront toujours tort de vouloir opposer leur valeur et leurs qualités. Ils se valent, mais ce n'est que dans une union complète de leur travail et de leurs sentiments qu'ils pourront accomplir la grande œuvre imposée par la Providence.

Paraîtra dans le prochain numéro, le beau roman d'Albert-Emile Sorel, " L'ÉCUEIL ".

Guerre ou Paix

Mieux vaut une guerre pour la justice qu'une paix dans l'injustice.
PÉGUY.

Certes, la guerre est l'épouvante des mères et des épouses, mais les Françaises doivent aujourd'hui fortifier leur cœur contre une dangereuse sensibilité. Celles-ci ont mieux à faire que de bêler à la paix. La paix, les femmes la désirent, mais elles ne la veulent pas achetée au prix de l'injustice et de la honte. Ce n'est pas en ce moment où nos ennemis de l'Est nous menacent que nous, femmes de France, iront par nos paroles, par nos démarches et par nos pleurs, amollir le courage de ceux qui ont leur foyer à défendre. Car la guerre, la guerre terrible, est pourtant l'ultime sauvegarde de nos demeures et de nos familles.

Nous relisons les vers où Déroulède montre le mal fait à la Patrie durant l'année terrible par la faiblesse des mères.

Certes il en est venu que leurs mères en larmes
Avalent éperduement bercé dans leurs frayeurs
S'ils furent bons français malgré les cris d'alarmes
Ah ! comme un cri d'espoir les eut rendus meilleurs.
Comme ils auraient marché, lutté, vaincu peut-être
Ah ! que de vrais soldats les mères nous ont pris !

Depuis 1870, notre frontière de l'Est est ouverte ; quelques journées de marche séparent seulement la chaîne des Vosges de la capitale de la France, et nos ennemis se vantent de pouvoir, vu la faiblesse numérique de nos troupes, bousculer notre mobilisation, disloquer notre armée de défense avant même qu'elle se soit formée, et atteindre Paris après une seule victoire. Le gouvernement a vu le péril ; il a compris qu la sécurité de la Patrie exigeait le renforcement de nos bataillons de l'Est ; de là le projet de la loi de trois ans.

Nous n'irons pas, nous femmes de France, faire campagne contre une mesure aussi évidemment nécessaire, et nous blâmerons de toutes nos forces celles d'entre nous qui choisiraient cet instant critique pour parler d'arbitrage et de congrès de la paix. Le moment n'est pas venu ; ce n'est pas aux vaincus de 70 à faire les premières avances et celui-là est mal placé pour parler de concorde qui vient d'être battu et volé. Aussi nous semble-t-il honteux qu'il y ait eu quatre fois plus de Français que d'Allemands au congrès pacifiste de Berne.

Commencez, messieurs les Allemands. Tendez les premiers la main, ou plutôt ouvrez-la pour restituer ce que vous avez pris, ce que vous retenez si durement et si injustement ; l'Alsace rendue, nous pourrions causer de la paix.

Au lieu de détourner les hommes d'un

devoir nécessaire, nous les aiderons à le remplir. Nous adherons au programme de Mme Dieulafoy ; en temps de guerre nous nous engagerons comme auxiliaires dans les bureaux de l'intendance, et dès maintenant nous suivrons à cet effet des cours préparatoires. Beaucoup d'entre nous n'ont pas attendu le moment présent pour apprendre à soigner les blessés ; les infirmières manquent encore. Enrôlons-nous plus nombreuses dans ces bataillons de la charité. Panser les plaies, c'est le service naturel des femmes en temps de guerre.

A propos du Suffrage des Femmes

Nous résumerons, dans ses grandes lignes, ce que nous entendons par le suffrage des femmes, en donnant quelques extraits d'une conférence prononcée à Paris, le 5 mai 1912, par Mme Robert Mirabaud.

Mesdames et Messieurs,

Le sujet dont je vais vous entretenir est du domaine de la politique ; cependant je ne ferai pas de politique, en ce sens que je ne me placerai pas au point de vue d'un parti politique quelconque. Mon unique ambition est de répandre une idée qui me paraît juste et propre à améliorer notre état social.

S'il m'arrive de critiquer des lois qui ont été faites par des législateurs du sexe masculin, je prie messieurs mes auditeurs de ne voir là de ma part aucune mauvaise disposition à leur égard. Je rend pleinement justice aux nombreux mérites des hommes et je serais désolée de paraître animée envers eux d'un esprit d'hostilité qui n'est le mien en aucune façon. Si je conseille aux femmes de se donner quelque peine pour le bien social, de s'aider elle-mêmes pour la réalisation de réformes qui semblent utiles et que vous leur avez, Messieurs, un peu fait attendre ; si je leur dis, en résumé : aidez-vous, Mesdames, les hommes vous aideront ; ne trouvez là, je vous prie, Messieurs, aucun parti pris, aucune excitation à la révolte, aucun désir de transformer vos aimables épouses en énergumènes du genre des suffragettes anglaises qui font le coup de poing à Londres avec les policemen.

Etudions donc ensemble, Mesdames et Messieurs, bien paisiblement et d'un bon accord, la question pour laquelle nous sommes ici réunis, en laissant de côté tout point de vue mesquin de vanité masculine ou féminine et en nous attachant seulement à la recherche de la vérité et de la justice.

Vous savez qu'en France et dans la plupart des autres pays, ce sont les hommes seuls qui ont le droit de vote.

Pourquoi cette inégalité ? Est-elle due à la supériorité de l'homme sur la femme ? L'homme est supérieur en certains points, inférieur en d'autres. La nature de l'homme et celle de la femme sont différentes. En général l'homme est capable de fournir un plus grand travail intellectuel et un plus grand effort physique que la femme. Par contre, celle-ci a souvent plus de sensibilité et de délicatesse.

Les femmes sont capables de remplir avec succès, la plupart des carrières ; elles sont bonnes commerçantes, bonnes employées, elles font de bons docteurs,

de bons avocats. Pourquoi ne seraient-elles pas capables de voter ? Que faut-il pour voter ? du bon sens et de la sagesse : ce sont là deux qualités éminemment féminines ; la femme est plus sage que l'homme. Qui voit-on le plus souvent dans les cabarets gaspiller l'argent de la famille et laisser sa raison au fond d'un verre ? Est-ce la femme ou est-ce l'homme ? Les élections auxquelles les femmes prendraient part n'auraient pas pour principal soutien le marchand de vin. Elles ne pourraient qu'y gagner.

Aujourd'hui les femmes étant exclues du vote, c'est la moitié du pays qui ne se trouve pas représentée dans le Parlement.

On objecte : « Si les femmes ne votent pas directement, leurs maris votent pour elles ; une épouse adroite et aimée influence son mari et elle le fait voter comme elle lui fait faire beaucoup d'autres choses ». Je ne dis pas que cela n'arrive pas quelquefois, mais en général un homme a sa volonté et il a bien raison de l'avoir : il ne fait pas toujours ce que veut sa femme ; d'autre part, les veuves, les femmes non mariées n'ont, elles, aucun moyen direct ou indirect d'exprimer leur avis : leur opinion n'existe pas. Etant donné que nous sommes sensés avoir le suffrage universel, il est bien extraordinaire qu'une si grande partie de la population française ne puisse contribuer à nommer ceux qui nous gouvernent, ni donner son avis sur les lois les plus importantes de notre pays. La femme, entend-on dire parfois, ne peut prétendre à voter, puisqu'elle ne fait pas le service militaire. Quel étrange raisonnement ! C'est comme si l'on disait aux hommes : Vous ne pouvez être électeurs car vous n'endurez pas les souffrances de l'enfance, ni les pénibles soucis de la maternité.

On réplique encore : « Mais la femme, la femme française, ne tient pas à être électrice, elle s'occupe de son intérieur, elle ne s'occupe pas de questions sociales. Qu'elle élève bien ses enfants, qu'elle fasse bien marcher le ménage, c'est tout ce qu'on lui demande, et c'est tout ce qu'elle demande ».

Il est vrai, je le reconnais, que les dispositions d'esprit de la femme française sont souvent telles. Mais n'est-ce pas là un tort ? Le monde est aujourd'hui mené comme un ménage de garçons (1). L'Etat vit en célibataire. La femme, cependant, sur bien des points, pourrait rendre à l'Etat d'importants services. Est-ce que toutes les lois qui concernent l'hygiène ne seraient pas mieux comprises par la femme que par l'homme ? Est-ce que dans un ménage c'est le mari qui s'occupe du nettoyage, de la propreté, de la cuisine, des soins à donner aux enfants ? Est-ce que, pour tout ce qui touche l'enfant, ce n'est pas l'avis des femmes qui devrait prévaloir ? Les femmes devraient toujours être consultées pour les questions de charité ; elles ont souvent le cœur plus tendre que les hommes. Elles devraient jouer un rôle important dans les bureaux de bienfaisance. Je connais des quartiers de Paris où les secours sont bien mal distribués. Comment la femme pourrait-elle se désintéresser de tout ce qui touche la charité et l'enfance. Lui sera-t-il indifférent de savoir ce que son enfant apprend à l'école ? N'aura-t-elle rien à dire sur les programmes ?

Femmes de France ! Une guerre éclate, vos fils, vos maris partent pour la frontière ; ils sont blessés, tués et, dans la décision tragique qui a été prise, dans ces événements qui vous touchent au plus profond du cœur, vous n'avez pas eu un mot à dire ! Des impôts de toutes sortes sont établis et perçus : taxes de douane, d'octroi, contributions directes et indirectes, patentes, droits de succession, etc., etc... Femmes vous payez tout cela comme les hommes ; l'Etat prend bien votre argent, mais il ne prend pas votre avis.

Votre travail ! Le travail à l'aiguille est-il payé comme il devrait ? Voulez-vous quelques chiffres éloquentes ? Un des grands magasins de Paris paie 0 fr. 30 la façon d'un gilet d'homme ! L'ouvrière ne peut en faire que trois par jour ! Les draps à jour à la main sont payés 0 fr. 35 l'un. On ne peut en faire que trois dans la journée. Pour des pantalons d'homme, dont on fait deux ou trois par jour, le prix de façon descend à 1 franc 10, 1 franc, 0 franc 90 et même 0 fr. 60. La fleuriste est payée 0 franc 20 pour une grosse de pâquerettes : 144 fleurs pour quatre sous ! (1). Pour un travail égal à celui de l'homme, la femme est payée moins que lui. Les institutrices, les employées des postes, les employées des chemins de fer de l'Etat ont, à travail et mérites égaux, des salaires et des retraites inférieures à ceux des hommes. Il en est de même pour les femmes qui sont au service des particuliers ou des sociétés. Femmes on abuse de vous, parce que vous ne nommez pas les députés. Devenez électrices, on aura pour vous du respect et l'homme s'occupera de vos souffrances dont il se rit aujourd'hui.

Les lois qui laissent le séducteur d'une pauvre fille, ouvrier ou bourgeois, se promener librement au soleil, tandis que celle qu'il a rendu mère est écrasée sous le poids de sa maternité, de sa honte, et sous la charge trop lourde de nourrir un enfant, alors que son travail ne suffit pas à la nourrir elle-même ! Ces lois sont-elles bien faites ? N'y a-t-il rien à y changer ? Une loi sur la recherche de la paternité ne devrait-elle pas être votée depuis longtemps ? Les prisons, comme Saint-Lazare, à Paris, où l'on entasse pêle-mêle, au bon plaisir de messieurs les agents des mœurs, de pauvres fillettes étourdies, égarées peut-être un moment, avec des femmes accoutumées à la boue, devraient-elles exister ? Le Gouvernement ne devrait-il pas tout mettre en œuvre pour abolir les abominables pratiques de la traite des blanches. Pourquoi la réglementation des mœurs s'exerce-t-elle sur les femmes seulement : si la femme est surveillée au point de vue de la santé publique, pourquoi l'homme ne l'est-il pas ? (2). Des femmes s'occupent actuellement de ces questions troublantes mais combien difficilement elles obtiennent la moindre réforme ! Aussi ont-elles compris qu'elles n'obtiendraient gain de cause que le jour où les femmes voteraient ; en sorte qu'aujourd'hui les femmes dévouées qui s'occupent du relèvement de leurs sœurs en péril, sont de zélées propagandistes du suffrage féminin.

Des fillettes de treize ans devraient-elles être astreintes à des travaux dont la durée et la rigueur les épuisent souvent ? Je sais combien cette question de la durée du travail des enfants est difficile à régler, combien elle est complexe. Mais une considération devrait primer toutes les autres : la santé des jeunes. Un cœur de femme saigne, quand il voit dans les faubourgs de Paris de pauvres petites épuisées par un labeur écrasant pour elles, et cela à l'âge où elles auraient besoin de grandir, de se fortifier, de préparer à la nation des épouses, des mères saines et vigoureuses. Souvent la loi Millerand n'est même pas appliquée. J'aurais confiance dans la bonté du cœur féminin pour améliorer ce pénible état de choses.

Les femmes, si elles votaient, laisseraient-elles subsister le fléau de l'alcoolisme, elles qui sont les premières à en souffrir. Laisseraient-elles ouverts les six cent mille cabarets qui guettent l'ouvrier au passage ? Ne voteraient-elles pas de suite pour des candidats demandant la limitation des débits, la suppression de l'absinthe ? Laisseraient-elles quelques gros bonnets industriels, quelques grosses sociétés fabriquer avec la betterave et la mélasse, avec les blés et les chiffons

avariés, sous le nom fallacieux d'« alcool industriel » des millions d'hectolitres d'alcool de bouche à bon marché qui empoisonnent notre race ?

Quand on songe à toutes les souffrances que les femmes endurent par suite de l'alcoolisme de leurs maris, on s'étonne qu'elles ne soient pas déjà parties en guerre contre ce vice qui détruit le bonheur et la vie même du foyer. Souvent le salaire de l'homme est gaspillé en boissons, il n'en rapporte qu'une faible partie au logis, et, pendant que l'homme boit, la femme et les enfants ont faim ! Les petits sont mal vêtus ; s'ils tombent malades, l'argent manque pour appeler le docteur, et dans les logis sordides et désolés, pendant que le père est au cabaret, les petits enfants agonisent !

C'est pourtant ce père, hélas trop souvent indigne, qui est le maître absolu des biens de la communauté. Les biens meubles de la femme peuvent être vendus par le mari suivant son bon plaisir. Les économies réalisées par le travail des époux réunis, sont à la disposition de l'homme seul. Là où il n'y a pas un contrat de mariage spécial, c'est-à-dire dans l'immense majorité des cas, il en est ainsi. Il n'y a pas longtemps encore, la femme ne pouvait préserver son propre salaire. Une telle situation, legs du vieux droit romain, est-elle juste, est-elle bonne, est-elle profitable pour les enfants, pour la famille, pour la société, sans même parler de la femme qui en est la première victime ?

La femme laisserait-elle vendre aux étalages des kiosques, dans les rues et dans les gares, des images, des livres qui salissent l'imagination des enfants, et qui ne sont pas étrangers au développement des crimes ?

On dit : « La femme n'a pas le temps de voter ! Elle a le « foyer à garder ! » Est-ce une ironie ? Il n'est ni bien long ni bien fatigant de poser un bulletin dans l'urne tous les trois ou quatre ans ! et il n'est pas nécessaire de fréquenter les réunions publiques pour savoir dans quel sens orienter son vote. Les sentiments de la femme, la droiture de son cœur, la guideraient mieux en cela que tous les beaux discours.

On dit encore : « En s'occupant de politique, la femme perdra son charme et sa féminité ». Là-dessus on nous fait une caricature de la féministe, on nous montre un être hybride, généralement laid, mal soigné, affichant une indépendance qui lui pèse, portant des cols empesés, des habits de coupe masculine, les cheveux courts, etc... Mais Dieu merci, cette peinture est outrée, et nous connaissons nombre de femmes, épouses aimées, mères respectées, jeunes filles pleines de grâce qui, sans aucun ridicule, et s'oubliant elles-mêmes, se consacrent avec passion au relèvement du sort de leurs sœurs.

La Femme, créature irrationnelle

M. Wilfred Monod s'est attaché à réfuter les arguments des anti-féministes ; à cet égard, voici ce qu'il leur oppose dans sa brochure Féminin et Masculin :

On allègue, aussi, contre le suffrage féminin, des arguments d'ordre intellectuel. La femme serait une créature impulsive, irrationnelle... Le développement de ce thème est dans toutes les mémoires. Mais est-il nécessaire que l'intelligence féminine, pour exister, pour s'affirmer, soit identique à l'intelligence masculine ? Le psychologue Marison disait, avec finesse : « La femme, si elle est devenue de plus en plus différente de l'homme au cours des âges, est devenue en même temps de plus en plus son égale. » Et d'ailleurs, il en est du cerveau de la femme comme du pied des chinoises ; il a été comprimé, déformé. A-t-on réellement cherché à développer la raison des jeunes filles ? Monseigneur Dupanloup, progressiste pour son temps, voulait qu'on leur donnât une « instruction... simple, positive... claire » ; il sti-

pule que leurs vêtements « soient toujours bien tenus, pas de taches, de déchirures, d'agrafes perdues... surveillez les gants et la chaussure ». Même quand on se décidait à élargir l'horizon des jeunes filles, on prenait à leur égard un accent de mièvre condescendance ou de demigalanterie, on emmiellait les arêtes de la géométrie, on enrubbannait les cornues du laboratoire ; si bien qu'on s'attirait cette véhémence protestation du critique Paul Stapfer : « Ne fardez pas, n'amoindrissez pas, ne féminisez pas pour elles l'austère science et la sainte vérité ! » En résumé, dans le domaine intellectuel, « ce qu'on appelle aujourd'hui la nature de la femme, est un produit éminemment artificiel ! »

Faut-il insister sur les objections morales ? Elles sont si faibles ! « La femme, disait Rousseau, est faite spécialement pour plaire à l'homme ». Absurde aphorisme et que Bonaparte commentait, à son insu, en ces termes qui sentent le Corse : « Il y a une chose qui n'est pas française, c'est qu'une femme puisse faire ce qui lui plaît ». C'est, d'ailleurs, un point de vue adopté par bien des femmes, qui font de nécessité vertu. Mme Albertine de Broglie écrivait à Mme Necker de Saussure : « Tout ce qui vient d'un mari est respectable pour la femme. Le caractère sacré de l'être doit donner quelque chose de saint, même à la volonté qui ne serait pas sainte... C'est pour cela que les femmes ne peuvent prendre part aux affaires humaines dont la justice est la base ; elles ne peuvent être tout à fait justes... Ce prétendu plaidoyer en faveur du servilisme de l'épouse, est un réquisitoire formidable contre une certaine conception traditionnelle de la famille ! »

Le Suffrage Féminin en Belgique

Dans un pays voisin du nôtre, en Belgique, un mouvement très intéressant se dessine, en faveur du suffrage féminin, sous la direction de Mlle L. Van Den Plas.

Il n'est pas l'instrument d'un parti politique, il est essentiellement populaire. Dans la conférence que nous reproduisons en partie, Mlle Van Den Plas a dit, avec une sagesse et une raison à laquelle nous applaudissons :

Pour obtenir le bulletin de vote, nous n'avons aucunement l'intention d'imiter les procédés violents ou excentriques de certaines suffragettes. Nous ne prétendons pas juger ces militantes, car la Presse déforme trop leurs actes pour que nous puissions les apprécier en connaissance de cause. Quoi qu'il en soit autres pays, autres mœurs ; en Belgique, ce n'est pas, je crois, en cassant les vitres que les féministes gagneraient du terrain ; et dût-il même réussir, ce genre d'arguments n'a point nos sympathies...

Nous ferons de la propagande très paisiblement, dans tous les centres que nous pourrions atteindre, par des conférences, par des tracts plus ou moins étendus : les uns, mettant en relief quelques idées fondamentales, seront répandus largement dans les classes populaires ; les autres, plus complets, plus raisonnés, seront à l'usage des propagandistes...

Mais comment lutter pratiquement contre la corruption électorale qui mine déjà la femme et la menacera bien davantage dès qu'elle sera électrice

Mesdames, vous savez que la mauvaise herbe envahit rapidement les terres incultes, tandis qu'elle ne pousse guère dans les champs couverts de moissons ou de fleurs : c'est là tout le secret. Hâtons-nous de cultiver la mentalité politique de la femme, durant les quelques années qui nous restent, de telle manière que sa participation au vote amène vraiment un progrès dans la vie sociale.

Inspirons-lui le respect de ce devoir nouveau et l'horreur de ce qu'on appelle la politique de cabaret.

Les intérêts de la femme se confondent — plus que ceux de l'homme —

(1) Conférence de M. Dubreuil de Saint-Germain : La misère sociale et le suffrage des femmes.

(2) Conférence de M. Schumberger, de Witt.

avec les intérêts supérieurs de la société ; et cela sans doute parce que c'est elle qui pâtit le plus de l'appauvrissement ou de la démoralisation de la société.

La femme a intérêt à ce que la population soit sobre, car c'est elle qui souffre le plus des conséquences de l'alcoolisme.

Elle a intérêt à ce que l'ordre règne dans les rues et dans les finances publiques, car c'est elle qui est le plus directement atteinte par le poids des impôts, par la cherté des vivres, par tout pillage et tout désordre dans la cité ou le pays.

Nous n'aurons point de peine à lui démontrer cela ; car toutes ces choses, elle les sent d'instinct et nos paroles trouveront vite un écho dans sa pensée et dans son cœur.

Nous pourrions ajouter que dans la politique, les femmes ont pour mission de compléter l'œuvre des hommes en leur faisant remarquer toutes les lacunes de leur législation, et en les invitant à les combler sans trop de lenteur.

La femme doit songer avant tout aux intérêts communs, mais il ne lui est pas interdit de songer également aux siens propres. Si les femmes étaient électrices depuis 1830, croyez-vous qu'elles auraient dû attendre soixante-quinze ans pour obtenir une loi (encore assez imparfaite) sur la recherche de la paternité ? Croyez-vous qu'on aurait osé leur dénier si longtemps le droit d'être tutrices, d'être témoins aux actes civils ? Croyez-vous qu'elles subiraient encore aujourd'hui le régime matrimonial inique qu'est la communauté légale du Code Napoléon ?

Le rôle de la femme dans la politique doit être de protéger l'enfant, les pauvres, les faibles, de consolider la famille, d'améliorer la condition féminine, de lutter contre la débauche, contre l'alcoolisme, contre le jeu, contre tout ce qui déprave la pauvre humanité ; enfin, de défendre la liberté scolaire et la liberté religieuse.

Il y a des centaines de mille femmes hors de leur foyer sur le marché du travail. Le manque d'apprentissage les rejette en foule dans les travaux inférieurs, elles sont ballottées dans la vie comme un bouchon de liège sur les flots. Partout payées moins que les hommes pour un travail égal, partout infériorisées, elles sont complètement à la merci de forces sur lesquelles elles n'ont aucun contrôle.

« ...Ecrasées par les inégalités qui leur compliquent la lutte pour la vie, des milliers d'entre elles sont entraînées dans le ruisseau.

« ...Nous devons peut-être jeter un voile sur certaines femmes qui, par une nature vicieuse, ont volontairement choisi cette vie abjecte ; mais les enquêtes ont prouvé qu'au moins les deux tiers des prostituées ont été contraintes, par les conditions économiques, à tenter cet effort désespéré pour vivre. A celles-ci, nous n'avons pas le droit de tourner le dos. Leurs griefs sont nos griefs. Leur existence est une partie de notre problème. Elles ont été créées ce qu'elles sont par les injustices mêmes contre lesquelles nous protestons.

« C'est le cri de détresse de ces femmes perdues qui sont les victimes de siècle d'oppression ; c'est la cause sans défenseurs de milliers de femmes aujourd'hui sur le bord du même précipice ; c'est le muet appel de toute l'armée des femmes de tous les pays qui, dans les magasins et les usines demandent d'équitables conditions d'existence et de travail ; c'est le besoin de tourner vers les services d'utilité publique les énergies de femmes plus favorisées ; c'est la nécessité d'une complète révision du statut légal, social, éducatif et industriel des femmes, c'est tout cela réuni qui ne nous permet ni délai, ni hésitation ».

Ce tableau saisissant de la condition féminine que traçait Mme Chapman Cat dépeint la Belgique, hélas ! autant que bien d'autres nations. Chez nous aussi la femme souffre de difficultés économiques qui la poussent à une vie de désor-

ders, et tout conspire à affaiblir sa résistance.

L'immoralité s'étale avec une audace incroyable, dans les journaux, les revues, aux devantures des librairies et des magasins de cartes illustrées. Elle s'affiche sur les boulevards de nos grandes villes où une mère a peur de voir s'attarder ses fils adolescents, où les jeunes ouvrières honnêtes sont en butte aux poursuites des séducteurs professionnels. Le vice triomphe dans les repaires douloureux et sinistres que ravaille la traite des blanches. De tout cela, Mesdames, si nous n'y prenons garde, notre société s'empoisonne. Corrupteurs et victimes se gangrènent également, mais c'est notre sexe qui compte le plus de victimes et ce sont les plus faibles, et ce sont nos sœurs et nous devons les sauver ! Est-ce à dire que les hommes se désintéressent de la question morale ? — Je ne voudrais pas leur faire cette injure. Certes il en est parmi eux beaucoup à l'âme pure, noble et généreuse, qui veulent élever le niveau de la moralité publique ; mais il faut le reconnaître, dans l'ensemble, la femme a une moralité plus haute que celle de l'homme : elle est donc plus qualifiée que lui pour lutter contre le mal, et elle y mettra plus de volonté, parce que c'est elle qui a le plus à perdre à l'abaissement des mœurs.

Mais pour agir d'une manière énergique et efficace pour protéger l'enfant, la jeune fille, la femme, il lui faut le bulletin de vote.

Et ce jour-là, si aucun parti n'a jusqu'alors dû recourir au vote des femmes pour s'assurer la victoire, c'est l'opinion publique qui leur imposera à tous l'entrée dans la vie politique de cette influence féminine qu'un homme d'Etat a qualifiée « la plus grande force morale dans le monde. »

L'Assistance Féminine A LA POLICE

Nombreux sont les cas où l'activité des femmes pourrait s'exercer utilement et pour le plus grand bien de tous. On commence à parler de l'assistance féminine à la police. Voici un extrait d'un compte rendu intéressant paru dans le Mouvement Féministe du 10 avril dernier.

Pour permettre à l'Union des Femmes de Genève, qui avait mis cette question à son programme depuis dix-huit mois, de se documenter à fond sur la tâche des assistantes de police à l'étranger, l'auteur de ces lignes a fait un voyage d'études en Allemagne.

Le poste d'assistante de police n'est point une nouveauté pour l'Allemagne, qui compte déjà un nombre considérable de ces fonctionnaires féminins. En Bavière, spécialement, presque toutes les villes de quelque importance ont leur assistante de police, et la population s'en applaudit. Ce sont, en général, les sociétés privées de protection ou de relèvement qui, par des démarches personnelles, ou en créant un mouvement d'opinion, ont obtenu du ministère la création de cette charge. L'assistante est, en effet, un lien précieux entre les autorités et les associations charitables, elle permet leur collaboration efficace dans nombre de sauvetages, car elle est au courant de toutes les fondations, de toutes les œuvres de protection, de prévoyance et de relèvement, et comme toutes les épaves de la société lui sont amenées, elle se met en rapport avec les institutions correspondantes à chaque cas méritant son attention. Son activité, partout très grande, s'exerce surtout sur les mineurs des deux sexes, les vagabonds, les jeunes délinquants, les abandonnés, les filles du trottoir, dont on lui remet le dossier, dressé par le commissaire de police dans un premier interrogatoire qui a eu lieu au poste de police. Munie de ces rensei-

gnements sur l'état-civil des prévenus et sur les causes de leur arrestation, elle interroge à nouveau. Elle essaye de gagner la confiance de chacun, d'encourager, d'éclairer ; elle parle maternellement aux enfants, et s'efforce de découvrir quelle est la corde sensible qui vibre encore dans ces cœurs, en apparence glacés. Elle exhorte, elle console, elle fortifie, elle tend la main, et procure le moyen de sortir du bourbier, de trouver un travail honorable. Elle accompagne elle-même à la maison les petits vagabonds qui n'osent rentrer chez leurs parents après une escapade ; elle s'efforce de toutes manières d'être utile. Tâche délicate entre toutes, et pour laquelle un tact délié, une discrétion absolue sont nécessaires. Il faut aussi une sorte d'intuition pour discerner les cas où son intervention sera profitable, et ceux pour lesquels toute démarche et tout effort seraient peine perdue...

En Allemagne, où les tribunaux pour enfants existent dans toutes les villes, l'assistante prend une part active au sauvetage des mineurs, pour lequel des organisations admirables sont nées...

...Lorsqu'il s'agit d'introduire une réforme, et surtout lorsque cette réforme implique une conquête féminine, il faut beaucoup de patience et de longueur de temps. Tout en nous exerçant à cette patience, profitons de cette longueur de temps pour nous documenter, nous éclairer, nous instruire, afin que, lorsque le moment sera venu, il nous trouve prêtes pour nos tâches nouvelles.

E. F.-N.

Les Musulmanes ET LE DROIT DE VOTE (1)

Les musulmanes d'Orenbourg (Russie) ont adressé la pétition suivante à leurs coreligionnaires, députés à la Douma, en avril 1908 :

« La loi de l'Islam permet à la femme l'étude des sciences, les voyages, l'accomplissement des devoirs religieux, le pèlerinage à la Mecque. Elle les autorise également à entreprendre toute sorte de commerce, et, au besoin, à soigner les malades dans les hôpitaux et les blessés en temps de guerre.

« Représentants musulmans, la loi de Dieu vous impose de revendiquer les droits de la femme. Il vous incombe d'établir des lois qui nous protègent contre les injustices et mauvais traitements de nos maris. Nous sommes les mères du peuple et les amies des hommes.

« L'éducation et le progrès du peuple dépendent de nous. Que les hommes le sachent bien ! S'ils continuent à abuser de notre faiblesse, ils tomberont bientôt eux-mêmes dans la servitude et ce sera la ruine complète du peuple musulman ».

Mais, pour affranchir la femme des servitudes du harem et des sujétions du voile, il faut avant tout lui donner une éducation morale. C'est ce qu'ont fort bien compris les dames françaises, comme Mme René Millet, qui ont créé l'Ecole de jeunes filles musulmanes à Tunis, et les Américaines, qui ont fondé les collèges de jeunes filles à Scutari et à Beyrouth.

C'est aussi là le but que poursuivent des musulmanes instruites, telles que Mme Khadjidja Khan, rédactrice du journal l'itchik, à Bakou ; Mmes Halidé Salih Hanam, diplômée du collège de Scutari, devenue la femme d'un professeur de l'Université de Constantinople et rédactrice du Tanine, et sa sœur Niguiar Hanam, poétesse de mérite. A leur avis, la femme turque, enfermée depuis des siècles dans le harem et réduite à une quasi servitude, n'est pas mûre pour la liberté. Il faut, avant de l'émanciper, l'instruire, lui donner une forte éducation morale et se bien garder d'ébranler chez elle la base de la foi.

(1) Nous extrayons ce passage du livre que M. G. Bonet-Maury vient de consacrer à l'Unité Morale des Religions

ANTI-ALCOOLISME

Les femmes sont les premières victimes de l'alcool. La lutte contre l'alcoolisme doit donc être au premier rang des préoccupations d'un journal féministe. C'est pourquoi nous insérerons dans chacun de nos numéros un article anti-alcoolique.

Les deux tiers des tuberculeux sont alcooliques. La tuberculose tue huit fois plus de personnes chez les garçons de cabarets que chez les cultivateurs. Pour la folie, le docteur Magnan, de Sainte-Anne, déclare que l'alcoolisme fournit les trois quarts des aliénés du département de la Seine.

Nous allons aujourd'hui continuer la triste énumération des méfaits de l'alcool.

CRIMINALITÉ. — Le docteur Legrain compte que les deux tiers des criminels sont des alcooliques.

Sur 100 meurtriers, on trouve 53 alcooliques.

Sur 100 incendiaires, on trouve 57 alcooliques.

Sur 100 vagabonds, on trouve 70 alcooliques.

La Belgique fournit l'intéressante statistique que voici, dressée entre 1872 et 1895 :

Condamnés à plus de 5 ans de prison : 45 0/0 alcooliques.

Condamnés aux travaux forcés à perpétuité : 55 0/0.

Condamnés à mort : 60 0/0.

Et dans ces trois catégories de condamnés, il s'en trouvait respectivement 11 0/0, 41 0/0 et 43 0/0 en état d'ivresse au moment du crime.

Il n'est pas possible d'ailleurs d'ergoter sur la valeur de telles statistiques, car, partout où on les a dressées, la même conclusion s'en dégage : l'alcool a une influence considérable sur le développement de la criminalité.

En Suède, de 1830 à 1834, on a compté 59 meurtres et 2.281 vols. On y buvait alors 23 litres d'alcool pur par habitant. A la suite de restrictions presque prohibitives, la consommation est tombée vers 1875, à 5 litres 1/2. Or on a compté alors pendant la même durée : 18 meurtres et 1.871 vols.

En Norvège : En 1830, 5 litres d'alcool, 294 délits pour 10.000 habitants.

En 1876, 2 litres, 180 délits pour 10.000 habitants.

Plusieurs Etats des Etats-Unis nous procurent des chiffres aussi probants. Dans l'Etat de Birmingham, la vente des liqueurs alcooliques ayant été interdite en 1908, voici les résultats immédiats qui en résultèrent :

Arrestations pour ivresse : 1.434 en 1907 ; 396 en 1908 ;

Arrestations pour outrages aux mœurs : 912 en 1907 ; 602 en 1908 ;

Arrestations pour coups et blessures : 738 en 1907 ; 463 en 1908 ;

Arrestations pour meurtres : 65 en 1907 ; 20 en 1908.

L'Etat du Dakota, neuf mois avant l'interdiction et neuf mois après, fournit les chiffres suivants pour sept grandes villes :

Ivresse : 1.492 et 302.

Coups et blessures : 585 et 435.

Et, comme s'il avait voulu faire la contre-épreuve, l'Etat du New-Hampshire, après avoir prohibé l'alcool, l'ayant autorisé de nouveau, revit tout aussitôt le nombre des délits et des crimes augmenter.

MORTALITÉ. — On comprend, d'après les chiffres fournis en ce qui concerne la débilite générale, la tuberculose et la folie, que, naturellement, une mortalité excessive soit observée chez les tuberculeux. Donnons quelques chiffres. En Angleterre, sur un même nombre de personnes, la tuberculose tue 79 cultivateurs et 607 garçons de cabaret.

Sur 10.000 adultes de 30 à 49 ans, la mortalité chez les débitants est :

A Paris : 46 0/0 au lieu de 36 (moyenne) ;

En Suisse : 43 0/0 au lieu de 26 (moyenne) ;

En Angleterre, d'un tiers supérieure.

Du reste, les Compagnies anglaises d'assurances sur la vie font aux « abstinentes », une réduction de prime de 28 0/0.

HÉRÉDITÉ. — Tout ce qui précède est effrayant. Mais, si l'on n'envisageait pas l'intérêt social général, fortement atteint par l'alcoolisme, l'on pourrait peut-être, avec quelque égoïsme, se dire : « Après tout, ils n'ont que ce qu'ils méritent, tant pis pour eux ! » Ce ne serait pourtant pas exact, car les buveurs ne sont pas seuls coupables. Mais, malheureusement, tous ces maux ne sont qu'une partie de ce que nous coûte l'alcool. Ce n'est pas lui-même seulement qu'intoxique le buveur, c'est encore tous ses enfants qu'il intoxique en lui, et qui viendront avortés, morts-nés, infirmes, idiots... et alcooliques.

